



Ville de Wattrelos

Centre Communal
d'Action Sociale

Compte rendu de la
séance du 28 juin 2025



SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2025	1
DON AU CCAS.....	2
RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC – ACCEPTATION D’UN DON DE 2 TABLES DE TENNIS DE TABLE PAR L’ASSOCIATION D MULTIPLE	2
RESIDENCE AUTONOMIE DU TOUQUET – DON DE MOBILIER AU PROFIT DU CLUB D’AINES LES AMIS DU SAPIN VERT	2
DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET PRINCIPAL.....	3
DECISION MODIFICATIVE N° 1 : SERVICE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE.	3
DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	4
REPORT DU RESULTAT D’INVESTISSEMENT 2024 BUDGET ANNEXES DES RESIDENCES AUTONOMIE	4
DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ANNEXES DES RESIDENCES AUTONOMIE.....	4
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	5
HEBERGEMENT TEMPORAIRE D’URGENCE MADAME MARTINE DRUET	5
HEBERGEMENT TEMPORAIRE D’URGENCE MONSIEUR VICENZO MEZZINA	6
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC CENTRE DE RESSOURCE TERRITORIALE ROUBAIX-TOURCOING.....	6
TARIF DES ANIMATIONS SENIORS SECOND SEMESTRE 2025.....	7
TARIF BANQUET DES AINES	8
COMMUNICATION.....	8
TZNR - DST	8

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2025

Monsieur le Président ouvre la séance.

Sans observations sur le compte rendu de la précédente séance, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.



ORDRE DU JOUR

Conseil d'Administration du CCAS
Séance du 28 juin 2025- 9h30

Compte rendu de la séance du 26 AVRIL 2025

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

- 29 Dons au CCAS
- 30 Don de matériel à la RA PARC
- 31 Don de mobilier de la RA TOUQUET au club des amis du sapin vert
- 32 DM2 Budget Principal
- 33 DMI SAAD
- 34 DM2 SSIAD
- 35 Affectation du résultat 2024 investissement des résidences autonomie
- 36 DMI RA ROSELIERE
- 37 DMI RA TOUQUET
- 38 DMI RAHOUZARDE
- 39 DMI RA PARC

RESSOURCES HUMAINES

- 40 Mise à jour du tableau des effectifs

SOLIDARITES

- 41 Hébergement Urgence RA PARC
- 42 Hébergement Urgence MVDM

AUTONOMIE

- 43 Convention CRT
- 44 Tarifs animations seconde semestre 2025
- 45 Tarifs banquet des aînés

COMMUNICATION

- Bilan activité 2024
- TZNR - DST

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE

- Contrats et conventions

Le conseil adopte à l'unanimité

DON AU CCAS

Afin d'enregistrer ce don à la régie spécifique existant à cet effet, la réglementation impose une délibération dans laquelle le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'acceptation de ce don.

Le conseil adopte à l'unanimité

RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC – ACCEPTATION D'UN DON DE 2 TABLES DE TENNIS DE TABLE PAR L'ASSOCIATION D MULTIPLE

La Direction Générale propose d'accepter un don de 2 tables de tennis de table que la société D MULTIPLE de TOURCOING propose au profit de la Résidence Autonomie du PARC.

L'association D MULTIPLE est une entreprise d'insertion par l'activité économique visant à valoriser l'inclusion sociale.

Le conseil adopte à l'unanimité

RESIDENCE AUTONOMIE DU TOUQUET – DON DE MOBILIER AU PROFIT DU CLUB D'AINES LES AMIS DU SAPIN VERT

La Résidence Autonomie du TOUQUET a procédé au remplacement de l'ensemble du mobilier du restaurant laissant disponible l'ancien mobilier.

Afin d'éviter sa destruction et en réponse à la demande du club des AMIS DU SAPIN VERT, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de faire don à cette association à titre gratuit de l'ancien mobilier de la Résidence du TOUQUET.

Le conseil adopte à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : BUDGET PRINCIPAL

La Direction Générale propose cette décision modificative n°2 du vote du budget principal selon 2 axes :

- Affecter les résultats de l'exercice 2024 dont un déficit de fonctionnement, une charge à financer par conséquent
- Ajuster les ouvertures de crédits au fonctionnement en cours de l'exercice

Cet ajustement se construit par des virements de crédits internes pour mettre à disposition une partie d'un crédit de 25 k€ ouvert au budget primitif dont le besoin n'est plus prioritaire, il s'agit d'une subvention d'équilibre à la Résidence Autonomie du PARC, qui après tarification et réception d'une indemnité d'assurance d'un montant de 11 k€, ne présente plus un besoin d'équilibre par une ressources externe à sa tarification. Les dépenses financées sont le déficit de fonctionnement 13k€ (compte 002) et le coût des amortissements des biens acquis au prorata temporis depuis le 1^{er} janvier 3.5 k€ (compte DF 6811 et RI 28188).

Les autres ouvertures de crédits sont les suivantes :

- 1 k€ en dépenses (cpt 673) et recettes (cpt 7473) afin de permettre des remboursements aux résidents de MVDM au titre de l'aide sociale accordée par le Département sur des loyers n-1
- 3 k€ pour l'acquisition des licences ORACLE pour le logiciel comptabilité et finance (cpt 2051)
- 10 600 € pour évolution du logiciel de gestion des hébergements et de facturation des loyers de la résidence MVDM, et formation des agents et du régisseur compensé par une recette complémentaire de la ville de Wattrelos, en retour des financements d'actions développées par le CCAS dans le cadre de la lutte contre l'isolement du Département
- 337 k€ (cpt 2188) en dépenses d'investissement non fléchées pour affecter l'excédent

Le conseil adopte à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : SERVICE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE

La Direction Générale propose cette décision modificative n°1 du vote du budget du SERVICE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE afin de permettre la réalisation d'opérations d'ordre budgétaires :

- Comptabilisation de l'autofinancement résultant des subventions d'investissement transférables (comptes DI 1392 et RF 777 pour 750 €)
- Amortissements des biens acquis au prorata temporis depuis le 1^{er} janvier (comptes DF 6811 et RI 28183) pour 700 €
- Ouverture d'un crédit de dépense de 750 € issu de cet autofinancement au compte 61561 pour le projet informatique du logiciel ESMS numérique

Le conseil adopte à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

La Direction Générale propose cette décision modificative n°2 du vote du budget du SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE afin de permettre la réalisation d'opérations d'ordre budgétaires relatives à l'amortissements des biens acquis au prorata temporis depuis le 1^{er} janvier (comptes DF 6811 et RI 28183) pour 1200 €, et ouvrir un crédit en dépense d'investissement non fléchées au cpt 2188 grâce à l'autofinancement réalisé.

Le conseil adopte à l'unanimité

REPORT DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 BUDGET ANNEXES DES RESIDENCES AUTONOMIE

Afin de financer les projets de dépenses d'investissement des Résidences Autonomie de l'exercice, la Direction Générale propose au Conseil d'Administration de procéder à l'ouverture de crédit en recettes de la section d'investissement (compte 001) du report des soldes positifs de l'exercice 2024, voté lors de la validation des comptes administratifs en avril dernier selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT	ROSELIERE	TOUQUET	HOUZARDE	PARC
DEPENSES	29 562.25 €	6 675.42 €	10 546.05 €	21 155.05 €
RECETTES	34 912.57 €	14 295.36 €	22 027.40 €	17 160.01 €
RESULTAT EXERCICE	5 350.32 €	7 619.94 €	11 481.35 €	- 3 995.04 €
RESULTAT REPORTE	53 199.85 €	115 310.70 €	58 593.08 €	61 801.00 €
REPORT AU 001	58 550.17 €	122 930.64 €	70 074.43 €	57 805.96 €

Le conseil adopte à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ANNEXES DES RESIDENCES AUTONOMIE

La Direction Générale propose les décisions modificatives au vote des budgets prévisionnels des résidences autonomie suivantes, afin d'ajuster et ouvrir les crédits pour les projets d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

En investissement chaque résidence prévoit le changement de l'alarme appel malade pour un budget global de 120 k€ soit 30 k€ chacune, il sera réalisé un marché en procédure adaptée avec l'appui d'un AMOA pour 20K€ recruté après consultation, soit 5 k€ chacune. Les reports d'investissement financent ce projet, le solde disponible est affecté au compte 2188 pour des dépenses non fléchées à ce jour, aucuns besoins n'étant exprimés, sauf pour la RA PARC avec une borne musicale interactive pour 5000 € au compte 2154. Le vote se faisant au chapitre les crédits sont fongibles.

Pour chaque résidence sont ouverts les crédits en dépense et recette de mise en service d'un logiciel répondant aux exigences réglementaires du programme ESMS numérique, à savoir la mise en place du DUI (identique à celui développé pour le futur SAD), et d'un nouveau module de facturation des loyers entre autres applications. Cette opération est entièrement financée par l'Agence Régionale de Santé par l'intermédiaire de l'adhésion à une grappe d'établissements identiques dans le département du Nord. Suivent les financements obtenus :

ROSELIERE	24 700 €
TOUQUET	24 700 €
HOUZARDE	24 600 €
PARC	24 600 €

Pour chaque résidence un crédit de 6000 € est ouvert en dépense (compte 673) afin de procéder aux régularisations sur exercice antérieurs des autorisations d'atténuation de loyer par l'aide sociale du département. En effet, le loyer est facturé à taux plein tant que la prise en charge n'est pas notifiée. Le département rembourse alors la structure (recette au compte 73313), ce qui se concrétise par une réduction des loyers sur facturation (dépense au compte 673). Le tout s'équilibrant sans charge pour la structure.

Subventions transférables : ces opérations d'ordre en la section d'investissement et la section de fonctionnement concernent la RA ROSELIERE pour 13 200 € et le SAAD pour 750 €. Cet autofinancement est redistribué sur la masse salariale pour la RA ROSELIERE et les dépenses informatique pour le SAAD.

RA PARC : intégration en recette au compte 778 de l'indemnité de sinistre de l'incendie de 2024 pour 11 930 € représentant la prise en charge par l'assurance des frais de personnel et petites interventions de prestataires au moment du sinistre et pour mise en sécurité le lendemain. Cette recette permet d'ajuster l'équilibre et de s'abstenir d'une subvention d'équilibre du budget principal en ouvrant des crédits au compte 6068 pour l'achat de matières premières pour la réfection des peintures intérieures au compte 6068 et pour l'entretien général du bâtiment au compte 61521.

Le conseil adopte à l'unanimité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Direction des Ressources Humaines propose de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs. Elle consiste à adapter les effectifs théoriques et réels et le nombre de postes à ouvrir au regard de l'activité des services du CCAS.

Le conseil adopte à l'unanimité

HEBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE MADAME MARTINE DRUET

La délibération n° 32/2013 du 17/06/2013 fixe les conditions d'attribution d'un logement temporaire d'urgence et les modalités de décisions du montant du loyer à savoir une décision du Président du Centre Communal d'Action Sociale au moment de la demande, validée à posteriori par le Conseil d'Administration pour être opposable et exécutoire.

Le 15 avril dernier, l'établissement CROUSTY CHAUD rue Georges Philippot prenait feu avec pour conséquence de rendre insalubre l'appartement situé à l'étage supérieur, laissant Mme Martine DRUET et sa fille sans logement pour le temps de la décontamination et des réparations.

Les disponibilités de logement d'urgence du CCAS permettent une place à la Résidence Autonomie du PARC. Le loyer sera pris en charge par l'assurance de Madame Martine DRUET.

Le conseil adopte à l'unanimité

HEBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE MONSIEUR VICENZO MEZZINA

La délibération n° 32/2013 du 17/06/2013 fixe les conditions d'attribution d'un logement temporaire d'urgence et les modalités de décisions du montant du loyer à savoir une décision du Président du Centre Communal d'Action Sociale au moment de la demande, validée à posteriori par le Conseil d'Administration pour être opposable et exécutoire.

Le 10 avril dernier, l'appartement de Monsieur Vincenzo MEZZINA locataire de VILOGIA a la Mousserie a été sinistré par un incendie le laissant sans logement pour le temps de la décontamination et des réparations.

Les disponibilités de logement d'urgence du CCAS permettent une place à la Résidence Maxence Van der Meersch.

Le conseil adopte à l'unanimité

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC CENTRE DE RESSOURCE TERRITORIALE ROUBAIX-TOURCOING

Le CCAS de Tourcoing a été retenu par l'ARS des Hauts de France pour créer un Centre de Ressources Territoriale (CRT) pour personne âgées sur le territoire de ROUBAIX-TOURCOING qui comportent 23 communes. Deux zones d'intervention ont été définies : le CRT de Roubaix, dans lequel seront inclus le CCAS de Wattrelos et ses services destinés aux seniors (Pôle Autonomie), coordonné par l'EHPAD « Les Orchidées de Roubaix-Barbieux » et le CRT de Tourcoing, coordonné par l'EHPAD « Les Acacias ».

Les missions du CRT sont d'abord de permettre aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible au domicile grâce à un accompagnement renforcé et ainsi développer une alternative à l'entrée en hébergement institutionnel et ensuite, de promouvoir la mutualisation des ressources du territoire au bénéfice des professionnels et des personnes âgées elles-mêmes.

Les modalités d'intervention du CRT comporte deux volets :

- **Volet 1** : Donner accès aux ressources des CRT en diffusant plus largement sur le territoire les compétences et les ressources gérontologiques disponibles aujourd'hui en établissement médico-sociaux afin d'en faire bénéficier les professionnels et les personnes âgées du territoire, notamment en :
 - o Favorisant l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention

- Luttant contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants
 - Contribuant à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques
- **Volet 2** : Intervenir à domicile en complément des services classiques et offrir un accompagnement renforcé aux personnes âgées (30 places, GIR 1 à 4) pour qu'elles puissent vieillir chez elle le plus longtemps possible, notamment grâce à :
- Une coordination renforcée
 - La continuité du projet de vie
 - La sécurisation de l'environnement de la personne
 - La gestion des situations de crise
 - La continuité des parcours ville/hôpital

La contribution du CCAS de Wattrelos et son Pôle Autonomie dans le cadre des deux volets du CRT est définie dans les annexes de la convention et porte notamment sur :

- La mise à disposition des lits disponibles du SSIAD
- Proposition des places disponibles dans les animations seniors
- Formation et échanges de pratiques
- Accueil temporaire ou pérenne dans les résidences autonomie selon les places disponibles

Le CRT permettra au pôle autonomie du CCAS de Wattrelos et à ses usagers de bénéficier des ressources mutualisées, de profiter d'une meilleure visibilité, de combler les places vacantes le cas échéant. Le coût de ses différents services s'ils sont mobilisés dans ce cadre seront pris en charge par le CRT.

Le CRT s'ajoute aux dispositifs de coordination de professionnels de la gérontologie déjà existants sur le territoire, notamment les CLIC Relais-Autonomie et les Dispositifs D'appui et de Coordination (DAC).

Wattrelos dépend du DAC du Ferrain que nous avons déjà sollicité pour des situations complexes de placement. Le DAC intervient sur un large territoire et ne peut répondre à toutes les situations au regard des moyens dont il dispose. Un dispositif de coordination supplémentaire basé sur le maintien à domicile et la mutualisation des moyens permet de proposer de solutions complémentaires aux personnes âgées dépendantes à domicile et aux professionnels qui en ont la charge.

Le conseil adopte à l'unanimité

TARIF DES ANIMATIONS SENIORS SECOND SEMESTRE 2025

L'action AUTONOMIE du CCAS s'articule autour de quatre résidences autonomies, d'une résidence sociale, d'un S.A.A.D (service d'aide et accompagnement à domicile), d'un S.S.I.A.D (service de soins infirmiers à domicile), d'un service « Lutte contre l'isolement ». Ce service comprend un pôle animation dont l'objectif est de mettre en place des activités et des animations à destination des personnes de plus de 60 ans.

Le programme d'activités et de sorties établi pour le second semestre 2025 donne lieu à une tarification spécifique. Ces activités sont destinées exclusivement aux personnes de plus de 60 ans et prioritairement à celles résidant à Wattrelos.

En fonction des places disponibles et pour permettre à certains participants de venir avec des accompagnants, les non-wattrelosiens peuvent s'y inscrire selon un tarif spécifique.

Le conseil adopte à l'unanimité

TARIF BANQUET DES AINES

Chaque année, les aînés qui participent au banquet des aînés peuvent verser une participation au profit du CCAS, dont l'objectif est de financer l'achat de jouets de Noël aux enfants des familles défavorisées, ayant fait l'objet d'un suivi social par nos services.

Cette participation était fixée par la délibération n° 42 du 22 octobre 2022.

Cette délibération annule et remplace celle-ci après ajout d'une nouvelle modalité de tarification.

Le conseil adopte à l'unanimité

COMMUNICATION

TZNR – DST

En parallèle de l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours (TZNR), un groupe d'étudiantes de l'ESSLIL ont réalisé un diagnostic social de territoire à Wattrelos du 20 janvier au 14 février 2025 dans le cadre de la certification de leur diplôme d'Etat d'Assistant-e social-e. Celui-ci avait pour objet de mesurer le non-recours aux droits sociaux et de proposer des préconisations. Pour cela un questionnaire a été réalisé et diffusé auprès des habitants. 377 réponses ont été recueillies.

Il en ressort globalement que le public 18/24 ans est le moins engagés dans les démarches administratives malgré leur facilité d'accès aux outils numériques. 49% d'entre eux ont déjà renoncé à faire des démarches pour activer leurs droits.

Pour le public retraité, la dématérialisation rend complexe les démarches administratives. Il y a un problème de connaissance également, 1 sur deux ne connaît pas l'ASPA. 42% des retraités ont déjà renoncé à faire des démarches administratives.

Un éclairage particulier a été porté sur le public isolé (veuves, veufs, divorcé-es, ...). 54% de ce public renoncent à certains de leurs droits car c'était le conjoint parti qui gérait l'administratif dans le ménage.

Ceci a permis de dégager des pistes de travail qui seront explorés dans le cadre de TZNR. Notamment :

- Conception d'atelier numériques
- Mise en œuvre de démarches d'aller-vers vers les publics les plus vulnérables
- Courrier de mise à disposition pour les veufs/veuves
- Livrets en FALC
- Sensibilisation sur les droits sociaux dans les établissements scolaires.